

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame GAUVIN, Maire

Etaient présents : MM & Mmes GAUVIN Christelle, BRETON Eric, DERAYE Pascal, DUTHILLEUL Jean-Luc, CECCARELLO Michael, LAFOND Isabelle, MAMADOU Claude, Leïla REZGUI, TRIBOUILLOY Benoit et VANDEN ECKHOUDT Laurent.

Etaient absents : Mme HENRIVAUX Agnès a donné procuration à M Jean-Luc Duthilleul  
Mme GUESLOT Sylvie a donné procuration à Mme Leila Rezgui  
MM LEVEQUE Nicolas, PIARD Frédéric

<b>Objet</b>	<b>Délibérations du Conseil municipal</b>
Personnel communal : <b>Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade</b>	Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte le taux de promotion à 100% telle que présenté.
<b>Modification du tableau des effectifs</b>	Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal modifie le tableau des emplois
<b>Création d'un 4<sup>ème</sup> poste d'adjoint</b>	Après en avoir entendu l'exposé de madame le maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, <ul style="list-style-type: none"><li>• D'approuver la création d'un quatrième poste d'adjoint au maire</li><li>• De faire procéder à l'élection de la personne occupant ce poste ainsi créé.</li></ul>
<b>Election du 4<sup>ème</sup> adjoint</b>	M Claude MAMADOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.
<b>Indemnité de fonction</b>	Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, :  L'indemnité de fonction du 4 <sup>ème</sup> adjoint est égale à 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

<b>Incendie du 18 juin 2021</b>	<p><u>Subvention à l'association Jadomel</u></p> <p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De reverser la subvention du CCAS de Cires les Mello d'un montant de 1000€ à l'association Jadomel</li> </ul> <p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De payer la facture d'un montant de 1 526.00€ TTC, correspondant à 14 nuits à l'auberge de Daniel.</li> </ul> <p>Madame le maire remercie tous les acteurs de l'action de solidarité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les équipes municipales de Cires les Mello et de Mello,</li> <li>➤ Le CCAS Cires les Mello</li> <li>➤ L'association Jadomel</li> <li>➤ Les commerçants de Mello et Cires les Mello</li> <li>➤ Lucie Rebello et toute l'équipe de l'auberge de Daniel qui ont accueilli et hébergé ces familles pendant quelques jours voire quelques semaines,</li> <li>➤ Les généreux donateurs pour leur contribution.</li> </ul> <p>La somme des dons et subvention (3852.00€) a été redistribuée équitablement aux trois familles le 15 juillet en mairie.</p>
---------------------------------	---

<b>Objet</b>	<b>Informations</b>	
<b>Rentrée scolaire 2021/2022</b>	Madame le maire propose de réaliser un sondage en partenariat avec l'ILEP afin de recenser les besoins des familles et de rétablir, le cas échéant, les accueils de loisirs notamment des mercredis et des vacances scolaires.	
<b>Salubrité et tranquillité des riverains</b>	<b>Date de l'arrêté</b>	<b>Portant sur</b>
	12/06/2008	La divagation d'animaux
	22/06/2012	La lutte contre des déjections canines
	31/10/2012	L'interdiction de nourrir les animaux errants
	24/09/2014	Les dépôts sauvages
	09/07/2018	L'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique
	13/07/2018	L'interdiction les baignades
	13/09/2021	L'accès et l'utilisation des aires de jeux

Séance levée à 22h15.